

Opération « Je suis fidèle aux Panamées® »

La carte de fidélité Panamée®

Le Comité de Paris a décidé de mettre en place un système de fidélisation des habitués des Panamées®.

Ce concept répond à plusieurs attentes :

- ↪ récompenser l'assiduité d'un participant.
- ↪ marquer l'appartenance à un groupe par la possession d'un objet identitaire représentatif de ce groupe.
- ↪ constituer un média de communication pour le Comité.
- ↪ constituer un fichier des Panameurs « fidèles »...

Règlement.

- 1 - **L'opération n'est valable que pour les Panamées®.**
(les autres randonnées organisées par la Comité ne sont pas comptabilisables dans cette opération).
- 2 - La carte de fidélité est **gratuite**.
- 3 - La carte de fidélité est **individuelle** et il n'est délivré qu'un seul exemplaire par Panameur.
- 4 - La distribution de la carte de fidélité est limitée à **1000 exemplaires**.
- 5 - L'opération **débute en avril 2008**.
- 6 - Chaque carte de fidélité est **valable un an** à compter de la première Panamée® validée.
- 7 - La distribution des cartes de fidélité **cessera à la 1000^e carte distribuée ou lors de la dernière Panamée® 2008**, quel que soit le nombre de cartes distribuées.
- 8 - **L'opération prendra définitivement fin au 31 décembre 2009.**
- 9 - Lors d'une Panamée® il ne sera validé qu'une carte de fidélité par Panameur.
- 10 - Aucune validation antérieure ne peut avoir lieu, y compris pour oubli de la carte de fidélité lors d'une précédente Panamée®.
- 11 - La fidélité du Panameur est « **récompensée** » selon son choix au bout de **6 Panamées®** validées **ou** au bout de **8 Panamées®** validées.
- 12 - Le Comité se réserve le droit de **substituer ou d'ajouter aux récompenses** tout autre objet de son choix.
- 13 - Les litiges éventuels seront soumis au Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Paris qui a seul autorité pour les résoudre.
- 14 - Le Panameur sera instruit de ses droits eu égard à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés » lors de la demande de « récompense ». Un formulaire (Cf. modèle ci-dessous) concernant la conservation et l'utilisation de ces coordonnées personnelles par le Comité de Paris à des fins exclusives de communication et d'information du seul Comité de Paris lui sera présenté pour approbation.

Modèle de formulaire CNIL

Le Comité de la Randonnée Pédestre de PARIS (CDRP75)

Les informations recueillies sur la présente Carte de Fidélité font l'objet d'un traitement informatique destiné à **des fins de communication et d'information exclusivement assurées par la CDRP75.**

Le destinataires des données est :

Comité départemental de la Randonnée pédestre de Paris.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :

Comité départemental de la Randonnée pédestre de Paris – 35 rue Piat 75020 Paris.

"vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant"

A Paris le
Le Comité de Paris

L'utilisateur

Fait à Paris le 14 avril 2008